



“Si tu prends ma place prends mon handicap !”

Dans une région du sud de la France, sur le parking il y avait trois places réservées aux handicapés. Ces places étaient proches de l'entrée de l'agence, ce qui est normal car il faut faciliter l'accès des handicapés à tous les bâtiments (publics et privés).



Depuis un certain temps un des hauts responsables hiérarchiques de GFI a pris l'habitude de garer son véhicule sur la place la plus proche de la porte.

Suite à une remarque du CHSCT sur ce comportement “incivique” les réactions n'ont pas été attendues très longtemps. Menace de pressions sur ceux qui ont osé faire ces remarques, contact avec le syndicat de l'immeuble afin de rapidement modifier cette place handicapée en emplacement

“Direction Générale”.

Que faut-il retenir de ce fait divers ? L'handicapé est-il vraiment celui qu'on croit ?

Une SSII épinglée pour suppression d'emplois sans plan social :

Deux articles parus dans le “Monde Informatique” (17 mars et 4 avril) font état des déboires que rencontrent TRANSICIEL avec la justice et ses syndicats. Plus de 260 emplois auraient été supprimés dans sa filiale

Ariane II en 8 mois. Ces suppressions de postes se seraient faites sans licenciement économique ni plan social.

En décembre 2002, la CGT et la CFDT ont rendu public une lettre envoyée au PDG demandant la mise en place de mesures de sauvegarde de l'emploi. Aujourd'hui, c'est la CGC qui assigne TRANSICIEL au Tribunal de Grande Instance de Nanterre pour “licenciement pour motif économique maquillé”.

L'affaire sera plaidée le 25 avril 2003 et le jugement qui en sortira sera très probablement lu attentivement par toute la profession des SSII.

GFI : baisse des effectifs entre décembre 2002 et décembre 2001 :

Lors de la dernière réunion du CCE du 17 mars 2003, le PDG de GFI a annoncé les résultats de 2002.

Baisse du chiffre d'affaires à 554,2 millions d'euros (contre 607,3 millions d'euros en 2001) une baisse de 7,3 %.

Ce recul du C.A. est en partie dû à une baisse “significative” des effectifs :

	Eff. décembre 2001	Eff. Décembre 2002	Ecart 01/02	Pourcentage
Total Groupe GFI	7 574	6 940	- 634	- 8,37 %
Total filiales françaises	4 246	3 959	- 287	- 6,76 %
Total filiales étrangères	3 328	2 981	- 347	- 10,43 %
Total GFI Informatique France	3 261	3 038	- 223	- 6,84 %
Total U.E.S. GFI Informatique	3 989	3 723	- 266	- 6,67 %

Comment se répartissent ces suppressions de postes (licenciements, démissions réelles, embauches clients, démissions forcées...etc) ? A cette question posée lors du CCE du 17 mars aucune réponse n'a été apportée.

Toute ressemblance avec ce qui est écrit dans l'article précédent est purement fortuit.

Départ de l'entreprise : rappel du calcul de ce qui vous est dû :

Dans les temps agités que vivent nos collaborateurs, il n'est pas inutile de rappeler ce à quoi ils ont droit lors des négociations de départ.

Indemnité de préavis : 1, 2 ou 3 mois de salaire en fonction de votre contrat de travail (préavis effectué ou non effectué et payé).

Congés payés : les jours accumulés doivent être pris ou payés.

Versement semestriel (1/2 treizième mois): est dû au prorata du temps effectué.

Prime de licenciement : pour les salariés qui ont plus de deux années d'ancienneté. Elle se calcule en fonction du statut du salarié. Pour les cadres elle correspond à 1/3^{ème} de mois de salaire par année d'ancienneté (plafonnée à 10 mois). Pour les non-cadres c'est 1/5^{ème} de mois de salaire par année d'ancienneté (plafonnée à 7 mois).

Avec ces informations faites vos calculs et faites respecter vos droits. Ne négocier pas à la légère, n'hésitez pas à faire appel à vos représentants.

De plus, ne pas oublier qu'une démission, en règle générale, ne donne pas droit aux indemnités ASSEDIC.

Enfin avant de percevoir vos droits ASSEDIC il existe une "période de carence" qui se calcule en fonction de la somme que le salarié touche au moment du départ en la comparant aux "indemnités conventionnelles". Cette période peut atteindre 82 jours au maximum (7 + 75).

Succès des manifestations du 3 avril 2003 pour la défense des retraites :

Les manifestations du 3 avril ont prouvé que les salariés sont attachés au régime de retraite actuelle. Les salariés du privé ont réclammé le retour aux 37,5 annuités et ceux du public ont affirmé leur attachement à leurs régimes spéciaux. 580 000 personnes selon les syndicats (320 000 selon la police) dans plus de 70 villes. De toute façon cette mobilisation a été plus forte que celle du 1^{er} février 2003. Cette mobilisation est une réponse forte et claire aux projets du gouvernement et du MEDEF qui veulent allonger le temps de cotisations et diminuer le montant des retraites.

Bienvenue à notre nouvelle déléguée syndicale sur Bordeaux :

Sophie Goossens vient d'accepter d'être désignée comme déléguée syndicale SUD sur l'établissement de Bordeaux. Bienvenue au club et bon courage à cette nouvelle déléguée syndicale pour les nombreux dossiers qui restent à négocier.

Pour contacter le syndicat Sud Groupe GFI : liste des délégués syndicaux :

Pierre	CLAVERIE	Toulouse	06 75 54 57 06
Didier	FAYE	Lyon	06 65 79 39 27
Sophie	GOOSSENS	Bordeaux	06 86 82 55 35
Claude	GRAEFFLY	Strasbourg	06 86 56 59 61
Antoine	HUOT	Grenoble	06 68 52 34 44
Alain	KAING	Ile-de-France	06 60 71 36 30
Patrick	NICOLON	Nantes	06 84 82 08 53
Francesco	PROPATO	Progiciels	06 88 72 21 36
Michelle	SPANO	Aix-en-Provence	06 12 75 43 42
Serge	VALY	Lyon	06 68 52 36 32

-----<
Bulletin d'adhésion au syndicat **S. U. D. Groupe GFI**

NOM _____
Date de naissance ____ / ____ / ____
Adresse _____
Code postal _____
Agence _____
Date ____ / ____ / ____

Prénom _____
Téléphone _____
Ville _____
Qualification _____
Signature _____

Solidaires
Unitaires
Démocratiques


Retourner ce bulletin complété et signé à Serge Valy GFI 5 place Charles Béraudier 69003 LYON